

CONSEIL MUNICIPAL Du 02 Juillet 2019 à 20 h

Le **MARDI deux juillet deux mille dix-neuf à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame **CHARRIER Joëlle, Maire**.

Convocation : 26/06/2019

Affichage convocation : 27/06/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Présents – 8 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1er adjoint ; LANCELOT Patrick, 2ème adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3ème adjoint, BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, GODET Philippe, LUCIEN Delphine

Nombre d'absents – 2 : MIERMONT Eric, VILATTE Sandrine.

Nombre excusés – 2 : FICHE Stéphanie donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude, GEOFFRAY Stéphanie donne pouvoir à BOUVET Sylvie

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

I. Tableau du personnel et stagiairisation/titularisation	1
II. Choix architecte Restaurant scolaire	2
III. Subvention Association Rairies Festif	2
IV. Cession d'une parcelle communale rue du Cormier	2
V. Présentation de l'adressage	2
VI. Questions diverses	2

I. Tableau du personnel et stagiairisation/titularisation

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel,

Vu l'augmentation des tâches à réaliser par les services,

Après en avoir délibéré,

→ Met à jour le tableau du personnel ainsi :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Dont TNC
Secteur Administratif		2	2	1
- Poste de Secrétaire de mairie : adjoint administratif principal 2^{ème} classe	C	1	1	0
- Adjoint Administratif	C	1	1	1
Secteur Technique		6	5	3
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe	C	2	2	1
- Adjoint technique	C	3	3	2
- Adjoint technique CDD	C	1	0	0
- <i>Apprenti en alternance</i>		0	0	
Secteur Social		2	1	1
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^{ème} classe	C	1	1	1
- Agent spécialisé des écoles maternelles CDD	C	1	0	
Secteur d'animation		3	2	1
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe CDD	C	2	1	1
Total général		13	10	6

- Autorise Mme Le Maire à signer tout contrat CCD suivant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite des postes institués dans ce tableau
- Crée les poste suivant, charge Mme Le Maire à fixer les taux d'emploi et à signer les arrêtés :
 - de stagiairisation pour deux nouveaux postes créés aux services techniques à temps non complet (encadrement restaurant scolaire-ménage, restaurant scolaire), et de titularisation suite aux formations de
 - de titularisation aux services techniques agents polyvalent (bâtiments, espaces verts...)

II. Choix architecte Restaurant scolaire

Le conseil municipal,

Vu le projet de construction du restaurant scolaire près de l'école les Hirondelles,

Vu la consultation des architectes pour ce projet,

Considérant la proposition de Mme Le Maire et de ses adjoints au conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte d'engagement et ses avenants de la proposition du cabinet PIX architecture géré par Mme LECAN Marion pour un montant de 14 250.00 € HT.

III. Subvention Association Rairies Festif

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de transmettre une aide complémentaire à l'association les Rairies Festif afin bien réaliser les projets cette année,

Après en avoir délibéré, (les membres de l'association n'ont pas pris part au vote)

- ➔ Accepte de subventionner l'association pour un complément de 400 €
- ➔ Vote la DM suivante
 - art. 6574 subv. Fonctionnement aux associations + 400€
 - art 022 dépenses imprévues - 400 €

IV. Cession d'une parcelle communale rue du Cormier

Le conseil municipal,

Vu l'abandon de l'utilisation d'une partie de chemin dans le prolongement de la rue des Cormier,

Vu la volonté de M. Ravignon de l'acheter puisque celui-ci est dans le prolongement de son terrain,

Vu le bornage proposé,

Vu la délibération du 15 octobre 2019 acceptant cette cession,

Considérant qu'il y a lieu de céder chemin inutilisé au bout de la rue du Cormier sur une longueur de 52 m environ et sur une largeur de 3.3 m environ au prix réel du terrain,

- ➔ accepte cette cession pour un montant de 0.15 € le m² et ainsi modifie la délibération du 15 octobre 2019
- ➔ Charge Maître Maradan à rédiger l'acte régularisant cette délimitation
- ➔ Dit que les frais d'acte et de division de parcelle sont à la charge de M. Ravignon

V. Présentation de l'adressage

Mme Le Maire et ses adjoints présentent l'étude qui commence concernant l'adressage. Une carte avec le nom des rues a été mise à jour. La problématique des lieux excentrés du centre-bourg, est soulevé afin de trouver un nom de rue. Il a donc été souhaité de créer des rues au nom des lieux-dits existants et/ou de la continuité des rues du centre. Il est ainsi plus facile de se repérer. Ce projet est nécessaire pour le déploiement de la fibre.

VI. Questions diverses

1. SICTOM

De nouveaux bacs pour des surplus exceptionnels sous lecture de carte de déchetterie seront installés dans certaines communes. Pour les habitants des Rairies, le bac le plus proche sera sur Durtal.

La fusion des syndicats gérant les ordures ménagères est toujours à l'étude.

De nouveaux marquages ont été faits rue des Montouseriers.

Il se peut que les bouteilles en plastiques soient taxées à l'avenir.

2. Planter un arbre à chaque naissance

Ceci serait sans doute possible avec l'aide de la Région. Le dossier est donc à étudier.

3. La canicule

Pour les personnes isolées et l'école, la municipalité a mobilisé ses troupes pour offrir des recommandations et un contact aux personnes plus âgées et /ou isolées et pour offrir aux élèves des jeux d'eau et de la fraîcheur à l'école.

Le prochain conseil est prévu le lundi 16 septembre 2019

Sans autre question, la séance est levée à 22h00.